

Dioxyde de carbone solide

018C

Pays : CH / Langue : FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Dioxyde de carbone solide
CARBOGLACE
Glace carbonique

N° FDS : 018C

Description chimique : Dioxyde de carbone solide
N° CAS : 124-38-9
N° CE : 204-696-9
N° Index : ---

N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

Formule chimique : CO₂

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
Pour refroidir (Additif alimentaire E290).
Nettoyage par choc.
Refroidir le métal.
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

Carbagas AG
HOFGUT
CH-3073 GUEMLIGEN - Switzerland
T 031 950 50 50
info@carbagas.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 031 950 50 50 - Carbagas AG

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse (24/7)	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé..

2.3. Autres dangers

: Aucun(e).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
-----	---------------------------	---	---

Dioxyde de carbone solide

018C

Pays : CH / Langue : FR

Dioxyde de carbone solide	(N° CAS) 124-38-9 (N° CE) 204-696-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) *1	100	Non classé
---------------------------	--	-----	------------

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

*1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

*2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

*3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée < 1 T / an.

3.2. Mélanges : Non applicable.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- contact avec la peau : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- contact avec les yeux : Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
- Ingestion : Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : De faibles concentrations de dioxyde de carbone entraînent une accélération de la respiration et des maux de tête.
- Se reporter à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

- Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence .
- Si possible, arrêter le débit gazeux.
- Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Dioxyde de carbone solide

018C

Pays : CH / Langue : FR

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

: Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

: Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les bouteilles des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet de la bouteille, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Dioxyde de carbone solide

018C

Pays : CH / Langue : FR

- : Respecter toutes les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.
- Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.
- Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.
- Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes.
- Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.
- Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
- Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxyde de carbone solide (124-38-9)		
OEL : Limites d'exposition professionnelle		
Suisse	KZGW/VLE-CH [mg/m ³]	9000 mg/m ³
	MAK/VME-CH [ppm]	5000 ppm
	Remarque (CH)	Asphyxie - NIOSH

DNEL (Dose dérivée sans effet) : Aucune donnée disponible.

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- : Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.
- S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.
- Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.
- Des détecteurs de CO₂ doivent être utilisés lorsque du CO₂ est susceptible d'être relâché.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

- : Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:
- Choisir des Équipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.

• Protection des yeux/du visage

- : Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.
- Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

• Protection de la peau

- Protection des mains

- : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.
- Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.
- Porter des gants de protection en cuir.

- Divers

- : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.
- Norme EN ISO 20345: Équipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.

• Protection respiratoire

- : Les filtres à gaz peuvent être utilisés si toutes les conditions environnementales sont connues par ex la concentration et le type d'impuretés et la durée d'utilisation.
- Utiliser des filtres à gaz et un masque de protection du visage quand les limites d'exposition peuvent être dépassées pour une courte période par ex raccordement, déconnection des bouteilles.
- Les filtres à gaz ne protègent pas contre la sous oxygénation.
- Norme EN 14387 - filtre(s) à gaz, filtres combinés et masques complets du visage - EN 136.

• Risques thermiques

- : Aucun ajout aux sections précédentes.

Dioxyde de carbone solide
018C

Pays : CH / Langue : FR

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

: Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gaz.
- État physique : Gaz solidifié réfrigéré.
- Couleur : Blanc(he).

Odeur : Non détectable à l'odeur.

Seuil olfactif : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.

Point de fusion : 78.5 °C A la pression atmosphérique la glace sèche se sublime en CO2 gazeux.

Point d'ébullition : 56.6 °C

Point d'éclair : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Domaine d'inflammabilité : Non-inflammable.

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable.

Vitesse d'évaporation (éther=1) : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Pression de vapeur [20°C] : 57.3 bar(a)

Pression de vapeur [50°C] : Non applicable.

Densité relative, gaz (air=1) : 1.52

Densité relative, liquide (eau=1) : 1.03

Solubilité dans l'eau : 2000 mg/l Complètement soluble.

Valeur du pH : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow] : 0.83

Point de décomposition [°C] : Non applicable.

Température d'auto inflammation : Non-inflammable.

Viscosité [20°C] : Pas de donnée fiable disponible.

Propriétés explosives : Non applicable.

Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations
Masse molaire : 44 g/mol

Température critique [°C] : 30 °C

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

: Aucun(e).

10.4. Conditions à éviter

: Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

Dioxyde de carbone solide
018C

Pays : CH / Langue : FR

: Aucun(e).

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

: Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

: Contrairement aux matières seulement asphyxiantes, le dioxyde de carbone peut causer la mort, même quand la teneur en oxygène est normale (20-21%). Il a été constaté qu'à une teneur de 5%, le CO₂ peut conduire à une augmentation de la toxicité d'autres gaz (CO, NO₂). Il a été démontré que le CO₂ augmente la production de carboxyhémoglobine ou se fixe sur l'hémoglobine, probablement du à des effets stimulants du CO₂ sur le système respiratoire et sur le système circulatoire.

Pour plus d'informations, consultez la EIGA Safety Info 24: "Carbon Dioxide, Physiological Hazards" sur www.eiga.eu.

Corrosion cutanée / irritation cutanée

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Mutagénicité des cellules

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction

:

Toxique pour la reproduction : fertilité

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxique pour la reproduction : fœtus

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

: Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité
Evaluation

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

EC50 72h - Algae [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

CL50 96 Heures - poisson [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité
Evaluation

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Evaluation

: Ce produit est sans risque pour l'écologie.

12.4. Mobilité dans le sol
Evaluation

: Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable. Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB
Evaluation

: Aucune donnée disponible.
Pas classifié comme PBT ou vPvB.

Dioxyde de carbone solide
018C

Pays : CH / Langue : FR

12.6. Autres effets néfastes

- Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit.
- Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).
- Potentiel de réchauffement global [CO₂=1] : 1
- Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre.
Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.
- Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère .
- Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis d'exploiter ne sont pas dépassés.
- Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.eu>.
- Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.
- Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

13.2. Informations complémentaires

- : Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1. Numéro ONU

- N° ONU : 1845

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Transport par route/rail (ADR/RID) : Dioxyde de carbone solide (Anhydride carbonique, Neige carbonique)
- Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Carbon dioxide, solid
- Transport par mer (IMDG) : CARBON DIOXIDE, SOLID (DRY ICE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Transport par route/rail (ADR/RID)
- Class : 9.
- Code de classification : M11.
- Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)
- Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 9
- Transport par mer (IMDG)
- Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 9
- Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C.
- Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V.

14.4. Groupe d'emballage

- Transport par route/rail (ADR/RID) : Non déterminé.
- Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non déterminé.
- Transport par mer (IMDG) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

- Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).
- Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Dioxyde de carbone solide
018C

Pays : CH / Langue : FR

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Instruction(s) d'emballage

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 954.

Avion cargo seulement : 954.

Transport par mer (IMDG) : P003.

Mesures de précautions pour le transport : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations UE

Restrictions d'emploi : Aucun(e).

Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Non couvert.

Directives nationales

Règlementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.

Abréviations et acronymes : ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

EPI - Equipements de protection individuelle

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

Dioxyde de carbone solide

018C

Pays : CH / Langue : FR

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EN - European Norm -Norme Européenne

UN - United Nations - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau

STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.

Conseils de formation

: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

: Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .
Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.
Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.